PLATEFORME DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR LE SUIVI DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

POSCO-AGENDA 2030

Contribution de la société civile au rapport national de suivi de la mise en œuvre des ODD

Mai 2018

Processus soutenu par african monitor — African voices for Africa's development

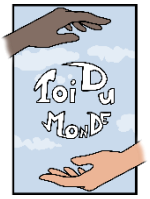

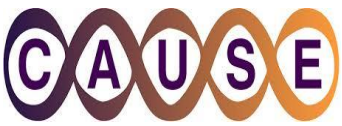

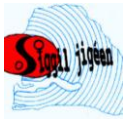

Convergence des Aveugles pour

l'Unité la Solidarité et l'Entre aide

SIGLES ET ACRONYMES

ACDEV	**Action et Développement**
COP21	**Conférence de Paris sur les changements climatiques**
ANCTP	**Agence Nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-petits**
ANSD	***Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie***
ANEV	**Agence Nationale des Eco-Villages**
AUA 2063	**Agenda 2063 de l'Union Africaine**
ANCS	**Alliance Nationale de lutte contre Sida**
AMS	**Association des Maires du Sénégal**
ASBEF	**Association Sénégalaise pour le bien-être Familial**
CASE	**Cadre Harmonisé de Suivi-Evaluation des Politiques publiques**
CEC	**Carte d'Egalité des Chances**
CENTIF	**Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières**
CEMEA Sénégal	**Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active**
CPIAP	**Centre de prise en charge intégrée des addictions de Dakar**
CC	**Changement climatique**
COSCPF	**Coalition des organisations de la société civile pour la planification familiale**
COSYDEP	**Coalition des Organisations en Synergie pour la Défense de l'Education Publique**
CILS	**Comité International de Lutte Contre le SIDA**
CDPE	**Comités Départementaux de Protection de l'Enfant**
CMU	**Couverture Maladie Universelle**
DGPPE	**Direction Générale de la Planification des Politiques Economiques**
EDS	**Enquête démographique et de santé**
FVC	**Fonds Vert Climat**
UNICEF	**Fonds des Nations Unies Pour l'Enfance**
IST/SIDA	**Infections Sexuellement Transmissibles / Syndrome d'immunodéficience acquise**
IEC/CCC	**Information, Education et Communication/Communication pour le Changement de Comportement**
LNOB	**Leave No One Behind**
LPSE	**Lettre de Politique Sectorielle**
LPSEDD	**Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable**
MEDD	**Ministère de l'Environnement et du Développement Durable**
ODD	**Objectif de Développement Durable**
OFNAC	**Office National de Lutte Contre la Corruption**
OICS	**Organe International de Contrôle des Stupéfiants**
OSC	**Organisation de la Société Civile**
OIT	**Organisation Internationale du Travail**
CNUCC	**Organisation Mondiale de la Santé**
OMS	**Organisation Mondiale de la Santé**
ONG	**Organisation Non Gouvernementale**
PSE	**Plan Sénégal Emergent**
PIB	**Produit Intérieur Brut**
PAQUET	**Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence**
PNUD	**Programme des Nations Unies Pour le Développement**
PNBS	**Programme National de Bourses de Sécurité**
PSD- CMU	**Programme Stratégique de Développement de la Couverture Maladie**
SYNU	**Système des Nations Unies**
VIH/SIDA	**Virus de l'immunodéficience humaine / Syndrome d'immunodéficience acquise**

Plan du Rapport

INTRODUCTION

PRESENTATION DE LA PLATEFORME POSCO-Agenda 2030

CONTEXTE GENERAL DES ODD

METHODOLOGIE

I. Mécanismes d'appropriation des ODD

1.1. Appropriation par l'Etat
1.2. Alignement et intégration des ODD dans les politiques publiques
1.3. Appropriation des ODD par la Société civile et autres parties prenantes

II. PRESENTATION GENERALE DES 05 ODD CIBLES

2.1. Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien être de tous à tout âge
2.2. Objectif 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissages tout au long de la vie
2.3. Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays d'un pays à l'autre
2.4. Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
2.5. Objectif 16 : Promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place à tous les niveaux des institutions efficaces, responsables et ouverts à tous.

III. INTERRELATIONS ENTRE ODD

IV. NIVEAU DE REALISATION DES ODD CIBLES

4.1. Objectif 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

- ✓ Lutte contre le VIH/SIDA :
- ✓ Lutte contre la drogue
- ✓ Lutte contre le tabagisme
- ✓ Réalisations sur la santé de manière générale
- ✓ Couverture Maladie Universelle
- ✓ Progrès dans le budget de la Santé
- ✓ Engagements de la Société civile dans la mise en œuvre de l'ODD3
  - Quelques Actions phares Contre le VIH/ SIDA
  - Lutte contre la drogue
  - La santé sexuelle
  - Contre le tabagisme
- ✓ Recommandations par rapport à l'ODD3

4.2. ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- ➢ Réalisations de l'Etat
- ➢ Des initiatives de la Société civile
- ➢ Recommandations

4.3. ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- ➢ Réalisations dans le cadre de l'ODD 10
- ➢ Recommandations par rapport à l'ODD 10

4.4. ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

- Réalisations par rapport à l'ODD 11
- Recommandations par rapport à l'ODD 11

4.5. ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

- Réalisations par rapport à l'ODD 16
- Recommandations par rapport à l'ODD 16

V. Liste des encadrés

5.1. *Les interactions entre les ODD ciblés et les autres objectifs*
5.2. *Verbatim*
5.3. *Témoignage*
5.4. *Association des Maires du Sénégal*
5.5. Reportage auprès des acteurs de société civile

VI. Liste des annexes

6.1. *Ma contribution citoyenne pour l'atteinte des ODD*
6.2. *Liste des documents consultés*
6.3. *Quelques réflexions sur le ''Leave no one behind''*
6.4. *Dans nos langues locales*
6.5. *Définition*
6.6. *Enjeux et Concept*
6.7. *Messages clé*
6.8. *Actions et politiques mises en œuvre pour traduire ''Ne laisser personne en rade''*
6.9. *Press*e book

VII. Liste et sources des documents consultés

- Agenda 2063
- *Agenda 2030*
- ANSD – recensement 2013
- Contribution Diagnostic DGPPE –PSE phase 2Rapport citoyen Plateforme AnE
- Déclaration des ODD
- Plan Sénégal Emergeant
- http://localizingthesdgs.org/story/view/165 »
- http://www.cild.gouv.sn/le-cild/realisations/
- http://www.otaf.info/legislation?field_theme_tid=All&field_type_legislation_tid=All&field_pays_tid=9
- Links between the SDGs through targets: an aggregated picture
- Livre blanc COSYDEP
- Rapport de l'OICS 2016 Organe International de Contrôle des Stupéfiants.
- Rapport " Public Health Watch » en 2007
- Rapport de la Conférence internationale de Dakar sur les ODD octobre 2016
- Rapport sur Etat d'avancement de la mise en œuvre des ODD au Sénégal en 2016

INTRODUCTION :

PRESENTATION DE LA PLATEFORME POSCO-AGENDA 2030

Dans le cadre de son programme Fonds de la Société Civile pour l'Education (FSCE), la COSYDEP a établi une cartographie des acteurs de la société civile selon leur catégorie, cibles et domaine d'intervention mais également réaffirmé l'interdépendance des ODD pour un partenariat multi acteurs aux plans politique, stratégique et opérationnel.

C'est ainsi que deux rencontres multisectorielles ont été initiées afin de réfléchir sur des stratégies adéquates pour la mise en place d'une plateforme autour des Objectifs de Développement Durable. C'est dans ce sillage qu'un atelier de lancement de la Plateforme des OSC pour le suivi des ODD dénommée ''***POSCO AGENDA-2030***'' a été tenu le jeudi 24 aout 2017 à l'Ecole Nationale de Formation en Economie Familiale et Sociale (ENFEFS).

POSCO AGENDA-2030 est un cadre stratégique de réflexion et d'action pour contribuer activement à la mise en œuvre et au suivi de l'Agenda 2030. La plateforme se veut aussi un cadre de concertation, de coordination et de synergie pour la promotion et la défense des droits économiques, socioculturels, et la lutte contre les aléas liés aux changements climatiques. Son objectif est de participer activement à la mise en œuvre, la revue et l'évaluation des ODD au Sénégal, en Afrique et dans le monde.

Autrement dit, il s'agit d'inspirer des actions qui donnent de la force aux couches vulnérables et qui s'attaquent collectivement aux causes profondes de l'inégalité, de l'injustice, de la pauvreté et du changement climatique afin de traduire le ``***leave no one behind***'' en réalité et permettre à chacun de vivre sa vie dans la dignité, libéré de la faim, de la peur, de la violence, de l'oppression et de la discrimination.

À ce jour, plus de 50 organisations de la société civile sont membres de la plateforme et se sont engagées à s'investir dans la mise en œuvre de sa feuille de route dans une approche holistique, intégrée et inclusive. En outre, la plateforme ***POSCO-AGENDA 2030*** prévoit de produire un rapport de la société civile sur les ODD **3, 4, 10, 11 et 16** en guise de contribution à la revue volontaire national dont le Sénégal compte se soumettre.

<u>Objectifs</u>

- Participer à la mise en œuvre, la revue et l'évaluation des ODD au Sénégal, en Afrique et dans le monde.

- Impulser et coordonner la participation des organisations de la Plateforme pour des actions communes, le plaidoyer et le suivi des ODD.

- Renforcer les capacités des organisations membres.

- Faciliter l'unité entre les différents acteurs de la plateforme dans une approche holistique, intégrée et inclusive.

Principes et Valeurs

La charte régit les rapports entre les parties prenantes dans la Plateforme ; elle repose sur les principes et valeurs suivants :

- ✓ respect de la diversité
- ✓ confiance réciproque
- ✓ transparence
- ✓ partage
- ✓ entente mutuelle
- ✓ indépendance
- ✓ éthique partenariale
- ✓ volonté commune de recherche de complémentarité
- ✓ solidarité entre les parties
- ✓ transparence et redevabilité.

Les membres de la Plateforme

La Plateforme est composée de membres actifs et personnes morales légalement constitués, qui acceptent de se conformer à ces principes et valeurs. Peut être membre de la plateforme toute Organisation (ONG, OCB, APE et ou autre OSC) répondant aux critères suivants :

- Avoir une personnalité juridique (sauf pour les membres honoraires)
- Intervenir dans le secteur du développement durable
- Souscrire aux principes de la charte de la Plateforme
- Respecter le code éthique des organisations membres
- Adhérer aux mécanismes régissant le fonctionnement interne et les modalités d'intervention de la Plateforme
- Participer à la mise en œuvre des activités
- Poursuivre des objectifs qui sont en adéquation avec les valeurs de la Plate forme.

Les engagements

- Conscients de la transversalité des Objectifs de Développement Durable,
- Conscients de la diversité des acteurs et des secteurs de la société civile,
- Convaincus de la nécessité de s'organiser en synergie pour une meilleure mutualisation des actions,
- Nous, organisations de la société civile œuvrant pour l'atteinte des ODD, acceptons de nous engager dans le cadre d'une plateforme fonctionnelle pour le suivi efficace des politiques publiques et le respect des engagements pris pour la mise e œuvre de l'Agenda 2030, et en particulier, la réalisation des ODD.

La plateforme POSCO-Agenda 2030/GCAP-Sénégal remercie tous ceux qui ont contribué à la production du rapport citoyen notamment ces organisations membres, les consultants qui nous ont accompagné le processus, Africa Wordkin Group (AWG) et GCAP entre autres. La plateforme vous exprime sa profonde gratitude et ses remerciements les plus sincères. Grace à la contribution de tous nous osons espérer influencer les décisions des gouvernants pour que personne ne soit plus laisser en rade.

CONTEXTE GENERAL DES ODD

La communauté internationale s'est engagée dans un nouvel agenda déclinant les Objectifs de développement durable (ODD). Pour atteindre ces objectifs, il a été jugé nécessaire de mettre en place un cadre organisationnel et des réformes au niveau national et international, afin de promouvoir l'accélération de la croissance, améliorer l'équité et l'égalité des chances, et déterminer la viabilité environnementale. Les dix-sept (17) ODD et leurs cent soixante-neuf (169) cibles ou sous-objectifs et près de deux cent quarante (240) indicateurs forment le cœur de l'agenda 2030.
Leur champ et leur ambition sont considérablement renforcés par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui avaient été mis en œuvre sur la période 2000-2015. Les ODD couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable, portant notamment sur le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité de genre, la prospérité économique, la paix, la sécurité, l'agriculture l'éducation et la santé. Ce nouvel agenda se caractérise également par la reconnaissance des liens intrinsèques entre les différentes thématiques.

Par ailleurs, la troisième conférence des Nations Unies sur le financement du développement, qui s'est tenue en juillet 2015, à Addis-Abeba, a permis de dégager un consensus international sur les mesures nécessaires pour permettre la mobilisation des financements, en vue de la réalisation des ODD.

Le Sénégal, à l'instar de tous les pays, doit mettre en œuvre l'intégralité de l'agenda, et rendre compte annuellement des progrès réalisés devant le forum politique de haut niveau des Nations Unies. Depuis 2014, à la suite des multiples leçons apprises de l'évaluation des politiques et programmes nationaux, le Plan Sénégal Emergent (PSE) a été adopté, dont la première phase quinquennale est en cours de mise en œuvre sur la période 2014-2018. Il est le cadre de référence de la politique économique et sociale pour refléter les aspirations de bien-être et de prospérité des populations sénégalaises. Il est décliné en trois axes stratégiques : (1) transformation structurelle de l'économie et la croissance ; (2) capital humain, protection sociale et développement durable ; (3) gouvernance, institutions, paix et sécurité.

Ainsi, dans un contexte marqué par l'adoption de ces ODD, l'accord de Paris sur le climat (COP-21) et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Gouvernement s'attèle au renforcement des acquis, en vue de garantir un certain nombre de prérequis, notamment le maintien des équilibres macroéconomiques, le renforcement de la compétitivité globale de l'économie, la réduction des inégalités sociales et l'amélioration de la gouvernance.

Le Gouvernement, ayant adopté la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), comme cadre d'exécution budgétaire, a donné une forte impulsion au suivi et à l'évaluation cohérente et harmonisée de la mise en œuvre des orientations stratégiques du PSE. A cet effet, il a fait des efforts d'alignement et d'intégration de ces engagements internationaux à la mise en œuvre du PSE. Le dispositif institutionnel de suivi des ODD est arrimé à celui du Cadre harmonisé de suivi-évaluation (CASE) des politiques publiques, créé en mai 2015. Il a été retenu de produire, de manière complémentaire, un rapport portant spécifiquement sur les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des ODD, en sus du

rapport annuel de synthèse de la Revue Annuelle Conjointe (RAC) de la politique économique et sociale, qui est élaboré en aval des rapports sectoriels, régionaux et thématiques.

D'un tel point de vue l'on comprend aisément pourquoi la Société civile s'est engagée à produire un document en guise de contribution au rapport national élaboré par l'Etat.

Le rapport de contribution porte sur cinq ODD (**ODD3, ODD4, ODD10, ODD11, ODD16)** et ce choix s'explique par les raisons suivantes :

- l'investissement et l'engagement des organisations membres de la plateforme POSCO AGENDA 2030 pour ces cinq objectifs ;
- le capital d'expérience engrangée depuis le début du processus de la mise en œuvre.

Il faut noter aussi que le rapport va démontrer les interrelations qui existent entre les différents ODD notamment ceux ciblés par le rapport et les autres qui restent afin de démontrer l'utilité et la pertinence d'une démarche inclusive et participative dans la mise en œuvre et le suivi. Le rapport s'articule autour de cinq points : le premier présente le contexte général, le deuxième présente succinctement les cinq ODD, le troisième passe en revue les réalisations et les recommandations sur chaque Objectif, le quatrième identifie quelques défis dans la mise en œuvre et le cinquième point formule des recommandations sur la base des contraintes et limites des réalisations.

METHODOLOGIE

La réalisation d'un rapport de suivi des ODD constitue une démarche inclusive par excellence en ce sens qu'elle concentre en elle plusieurs bénéfices : information, sensibilisation, formation, échange d'expériences et mutualisation des connaissances du terrain social la construction de partenariat d'actions et de force sociale. Les méthodes d'élaboration du rapport des OSC privilégient la collecte de données informant sur la mise en œuvre des ODD choisis. Toutefois, l'objectif visé est de constituer des données fiables et surtout de les organiser dans un corpus d'interprétation, à savoir une présentation, un discours et des analyses pertinentes sur les situations diverses. La démarche méthodologique entreprise par la plateforme comporte trois phases.

Phase 1 : Le cadrage de la mission du groupe de travail

- Mise en place d'un groupe de travail sur le rapport
- Réalisation d'une réunion avec la plateforme en vue de l'harmonisation de la compréhension commune de la mission
- Elaboration et Validation de la note de cadrage
- Choix et confirmation des ODD à suivre
- Elaboration des outils.

Phase 2 : Collecte d'informations

- La détermination du calendrier des activités
- La cartographie des sources d'information
- La revue documentaire
- Les enquêtes, interview et récit de vie auprès des cibles (institutions de l'Etat, les organisations de la société civile, les citoyens, etc.)

Phase 3 : Analyse et de traitement des données

Les données secondaires et primaires mobilisées sont traitées et analysées pour la production du rapport et la formulation de recommandations qui soutiennent la campagne de lobbying et de plaidoyer des OSC.

Mesures d'accompagnement

Compte tenu de la démarche participative, la méthode utilisée par le groupe de travail implique directement dans le processus diverses catégories d'acteurs, ce qui apporte de la richesse à la collecte d'informations. Cette démarche a été mise en exécution par les niveaux central et local. Les acteurs non étatiques et partenaires intervenant dans le développement local ont été aussi ciblés. Ainsi, la démarche a alterné les phases de compilation de données, d'analyse, de synthèse et de restitution/validation. Ce travail a été ensuite soumis à l'appréciation des organisations membres de la plateforme.

Partage du rapport provisoire

- Organisation d'un atelier de partage des premières analyses issues de la collecte d'information

Lancement et Transmission du rapport final

- Les observations, suggestions de l'atelier de partage ont été examinées, analysées et prises en charge dans la rédaction du rapport final
- Un atelier de lancement du rapport a été organisé
- Le présent rapport de contribution citoyenne est transmis aux autorités

ENCADRE 1

Explorer et caractériser les interactions entre ODD ciblés dans ce rapport (ODD 3 ODD 4 ODD 10, ODD 11, et ODD 16) et les ODD ciblés par la session de 2018, du Forum politique de haut niveau pour le développement durable sous le thème ***« Transformation vers des sociétés durables et résilientes »*** qui fait focus sur les objectifs de développement durable 6, 7, 11, 12 et 15 demeure un exercice à la fois pertinent et indispensable pour démontrer le caractère indissociable et indivisible des ODD. Le lien est évident dans la mesure où, le fondement d'un changement transformationnel vers des sociétés durables et résilientes découle impérativement des liens entre le bien être et la santé en passant par une éducation de qualité dans un contexte d'égalité et d'équité dans un cadre harmonieux et durable propice à la vie humaine, qui assure la justice pour tous et permet à chacun de vivre sa vie dans la dignité, libéré de la faim et de la peur de la violence, de l'oppression, de la discrimination ou de l'injustice, d'une manière qui protège les systèmes planétaires à la survie de la vie sur terre.

I-. Mécanismes d'appropriation des ODD

I.1 Appropriation par l'Etat

- **Alignement et intégration des ODD dans les politiques publiques**

➢ Le Sénégal poursuit la mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent et se prépare à l'élaboration de la phase du PSE, qui constitue le principal référentiel national en matière de politique économique et sociale. La vision du PSE est celle d'« ***Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et dans un Etat de droit».*** Le PSE est mis en œuvre à travers un Plan d'Actions Prioritaires (PAP) quinquennal adossé aux axes stratégiques, aux objectifs sectoriels et aux lignes d'actions de la Stratégie. Le PAP se décline à travers des projets et programmes de développement inscrits dans un cadre budgétaire sur la période 2014-2018.

- L'évaluation du cadre stratégique du PSE montre la cohérence de ses orientations avec l'essentiel des 17 Objectifs de développement durable (ODD) renforcée par un exercice d'alignement des ODD aux objectifs du PSE. En effet, le PSE décline trois grandes orientations pour un développement inclusif :
    - L'axe 1 : « Transformation structurelle de l'économie et croissance », qui cadre parfaitement avec 5 ODD (ODD 1 ; ODD 2 ; ODD 7 ; ODD 8 ; OMD 9), vise la création durable et l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes ;
    - L'axe 2 : « Capital humain, Protection sociale et Développement durable », qui regroupe 9 ODD (ODD 3 ; ODD 4 ; ODD 5 ; ODD 6 ; OMD 11 ; ODD 12 ; ODD 13 ; ODD 14 ; ODD 15), doit permettre d'améliorer considérablement l'offre et la demande de services sociaux et la couverture sociale ; et
    - L'Axe 3 : « Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité », qui est régi par 3 ODD (ODD 10 ; ODD 16 ; ODD 17), répond aux exigences de bonne gouvernance, de développement local, de promotion de la paix, de sécurité et d'intégration africaine.

- Globalement, les objectifs du PSE cadrent donc avec les 17 Objectifs de l'Agenda 2030. Cependant, la méthodologie de cadrage a permis de faire l'évaluation de la déclinaison des liens réels entre les 169 cibles des ODD et les actions prioritaires du PSE, à travers les lettres de politiques sectorielles et/ou les plans locaux de développement (PLD), afin de répondre aux exigences du nouvel agenda. **L'agenda 2030 à travers le PSE (Plan Sénégal Emergeant)** est potentiellement le point de transition pour une nouvelle génération audacieuse et centrée sur les personnes pour un développement sensible à la planète. L'objectif est de bâtir un nouveau contrat social qui reflète un message d'espoir et de transformations fortes et radicales. Ce programme offre une occasion unique pour mettre fin à la pauvreté et à l'injustice. L'humanité ne peut plus continuer à agresser dangereusement notre planète et permettre de semer l'amertume et le désespoir avec des inégalités intolérables. L'ambition est de traduire le « ***Leave no one behind »*** en action afin de parvenir à un développement durable pour tous. Le but est d'inspirer des actions qui donnent de la force aux marginaux et s'attaquent collectivement aux causes profondes de l'inégalité, de l'injustice, de la pauvreté et du changement climatique.

I.2. Appropriation des ODD par la Société civile et autres parties prenantes

Les Organisations de la Société Civile (OSC) ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre et le suivi des ODD. Elles doivent être engagées et impliquées à tous les stades, depuis la planification jusqu'au suivi et à l'évaluation des politiques publiques. Ce rôle ne peut être efficacement rempli que dans le cadre d'espaces de dialogue, de plaidoyer et d'actions concertées, seul moyen d'obtenir le respect et la réalisation des engagements pris par toutes les parties prenantes. La création de la plateforme des OSC encadrée par une charte et devant fédérer et impulser cette nouvelle dynamique s'inscrit dans cette perspective. La plateforme se veut aussi un cadre de concertation, de coordination et de synergie pour la promotion et la défense du droit à l'éducation, du développement durable, des droits économiques, socioculturels, et de lutte contre les changements climatiques.

La plateforme a mis en place des groupes thématiques qui sont autant de cadres de réflexion de renforcement mais aussi des laboratoires afin de mieux assurer la collecte, la remontée et le traitement de l'information. La plateforme va s'appuyer sur les antennes régionales de ses organisations membres pour s'assurer d'une vaste vulgarisation des ODD.

En outre, la plateforme POSCO 2030 a inscrit dans son plan d'action des actions phares notamment la traduction des ODD en langues locales, une série de rencontre et de renforcement de capacités des organisations de la société civile des organisations communautaires de base (OCB), des associations de jeunes et de femmes, des personnes vivant avec un handicap, des élus locaux et des communicateurs traditionnels. La plateforme s'emploie également à investir les radios communautaires, les médias sociaux (*Facebook, Twitter et WhatsApp*) et à produire des supports de communications.

ENCADRE 2

La Semaine Mondiale d'Action pour l'Education (SMAE 2018) a eu pour thème **« Responsabilisation envers l'ODD 4 par la participation citoyenne ».** Elle a été une occasion pour la plateforme des Organisations de la Société Civile pour le suivi des ODD (POSCO-AGENGA 2030), à travers un forum présidé par le Ministre du budget, M. Birima Mangara, de partager les résultats du rapport citoyen de la société en s'assurant que les principales recommandations de la société civile sont correctement prises en compte dans le rapport national mais également d'interpeller les autorités publiques engagées dans les processus et mécanismes de mise en œuvre des ODD notamment de l'ODD4.

VERBATIM

1. « Les ODD sont des activités définies par les autorités pour lutter contre la pauvreté »
2. « Les ODD sont un agenda international qui unit tous les peuples du monde. »
3. « Pour moi les ODD sont une stratégie pour dominer encore l'Afrique »
4. « Les ODD sont un programme mondial ambitieux qui remplace les OMD pour une durée de 15 ans »
5. « Les ODD ont pour ambition de réaliser un développement durable pour tous »
6. « Les ODD promeuvent un monde où la justice est assurée, où toutes les personnes sont en mesure de réaliser leurs droits. »
7. « Faire en sorte que chaque citoyen soit en mesure de participer démocratiquement, librement et pleinement aux décisions qui affectent sa vie. »
8. « Les ODD sont un idéal où les gouvernements, les institutions internationales, le secteur privé, la société civile et d'autres détenteurs du pouvoir doivent rendre compte à la communauté. »
9. « Les ODD sont un programme qui prône le changement de comportement et qui les citoyens du monde à transformer leurs modes de production et de consommation afin qu'ils ne nuisent plus à la vie des personnes et à la planète. »
10. « Les ODD sont une vision qui incarne un changement transformationnel qui assure la justice pour tous et qui permet à chacun de vivre sa vie dans la dignité, libéré de la faim et de la peur de la violence, de l'oppression, de la discrimination ou de l'injustice, d'une manière qui protège les systèmes planétaires et la survie de la vie sur terre ».

ENCADRE 3

Témoignage : Je suis citoyen sénégalais, j'ai 45 ans mais je ne comprends pas bien les ODD. Il faut les simplifier, il y a trop des mots nouveaux et des concepts que je ne connais pas. Dans mon village souvent on me pose souvent des questions sur les ODD et je réponds tout simplement que c'est un programme mondial dont le Sénégal est signataire. Il y a des mots et concepts que je ne peux pas traduire exemple ''développement durable''

ENCADRE 4

Source :http://localizingthesdgs.org/story/view/165 »
En décembre 2017, l'Association des Maires du Sénégal (AMS) a engagé des études sur différents thèmes liés aux ODD pour avoir les compétences et les ressources nécessaires dans l'optique de promouvoir le développement local. "Ces études ont été menées par des experts pour aider les élus locaux à se positionner en tant qu'élus locaux chargés du développement des territoires pour prendre les décisions les plus adéquates", a expliqué le représentant de l'AMS, Adama Diouf. Il prenait part mercredi à l'atelier de restitution des études portant sur les thématiques : "Elus locaux face aux changements climatiques", "Services essentiels", "Finances locales" et "Le statut de l'élu local, fonction publique territoriale et localisation des ODD". Il s'agit à travers les études menées de s'accorder sur le statut de l'élu local pour définir le rôle des élus locaux, la fonction publique territoriale ainsi que l'identification des enjeux et défis liés aux changements climatiques. "Nous cherchons à avoir une cohérence dans nos politiques locales de développement à travers une appropriation des ODD pour créer la croissance à la base et lutter contre la pauvreté et créer les conditions de bien être des populations", a dit M. Diouf. "C'est un objectif d'appropriation et de localisation des ODD pour promouvoir le développement local", a-t-il ajouté.

ENCADRE 5

Encadré Reportage auprès des acteurs de société civile
Pour plusieurs acteurs de la société civile, l'élargissement du processus d'appropriation des ODD repose sur la mise en cohérence des ODD avec les priorités nationales, tout en assurant leur convergence et leur cohérence. A cela il faut ajouter le renforcement du système statistique, du suivi et de l'évaluation des ODD, ainsi que la question de financement. Pour la socialisation des ODD l'accent doit être mis sur l'importance d'accroître l'adhésion de l'ensemble des intervenants à ce projet sociétal : consultation nationale, ateliers. Mettre en contribution et valoriser le rôle des acteurs clés du processus notamment la société civile, les élus ou toute autre entité ou groupe de personnes ou d'individus. Le processus gagnerait a renforcé les capacités des personnels des administrations publiques, des collectivités territoriales et des segments de la société civile. La société civile milite pour une domestication des ODD au regard du contexte national et de les intégrer harmonieusement dans les politiques nationales de développement pour créer des synergies et interdépendance entre eux.

II. PRESENTATION GENERALE DES CINQ (05) ODD CIBLES

II.1 OBJECTIF 3 : PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

L'ODD 3 promeut une approche globale de la santé : « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » et fait de la santé une condition préalable, le résultat et un indicateur de tous les volets du développement durable ». Pour atteindre l'ODD 3, la lutte contre la pauvreté (ODD1) ; contre la malnutrition (ODD 2) ; contre les violences liées au genre (ODD 5) ; l'accès à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement et d'hygiène (ODD 6) ; la lutte contre la pollution de l'air à l'intérieur des habitations (ODD 7) ; la promotion d'une croissance inclusive et durable et l'accès à un travail décent (ODD 8) ; la lutte contre les désastres naturels et la pollution de l'air (ODD 11) ; contre le changement climatique et ses impacts (ODD 13) et la violence (ODD 16) sont des facteurs et déterminants de santé sur lesquels les différents secteurs et acteurs doivent agir en coordination, tout en renforçant les partenariats.

ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

- **3.1** D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes
- **3.2** D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus
- **3.3** D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles
- **3.4** D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
- **3.5** Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool
- **3.6** D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route
- **3.7** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
- **3.8** Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable
- **3.9** D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol
- **3.a** Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac
- **3.b** Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce relatives à la marge de manœuvre nécessaire pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments
- **3.c** Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement
- **3.d** Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

II.2 OBJECTIF 4 : ASSURER À TOUS UNE ÉDUCATION ÉQUITABLE, INCLUSIVE ET DE_QUALITÉ ET DES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

L'ODD 4 relatif à l'éducation occupe une place centrale dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au sein de ce large programme, elle se présente essentiellement comme un objectif autonome (ODD 4) accompagné de ses sept cibles de résultats et **de 3 moyens de mise en œuvre.**

ODD4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- **4.1** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile
- **4.2** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire
- **4.3** D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable
- **4.4** D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
- **4.5** D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- **4.6** D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter
- **4.7** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
- **4.a** Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous
- **4.b** D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement
- **4.c** D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

II.3 : OBJECTIF 10 REDUIRE LES INEGALITES DANS LES PAYS ET D'UN PAYS A L'AUTRE

L'ODD 10 cible l'amélioration de l'égalité des chances, en adoptant des lois et en menant des politiques qui garantissent une amélioration durable des conditions de vie de tous.
Les inégalités demeurent fortes dans le monde : tant sous la forme d'inégalités de revenus – 1% de la population mondiale capte près de la moitié des richesses – que d'inégalités d'opportunités. Investir dans la réduction des inégalités, c'est investir simultanément dans tous les champs du développement durable, dans la préservation de la planète, dans la lutte contre la pauvreté et dans la garantie d'une croissance durable.

ODD10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- 10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable
- 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
- 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière
- 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité
- 10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés

financiers mondiaux et renforcer l'application des règles

- 10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes
- 10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées
- 10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce
- 10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux
- 10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent

II.4 OBJECTIF 11 : FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS A TOUS, SURS, RESILIENTS ET DURABLES

Pour bien vivre en ville, il faut avoir accès au logement, aux services essentiels, à des moyens de transports efficaces, sûrs et durables, à des espaces verts et des lieux culturels ; respirer un air de qualité et assurer à tous la sécurité, notamment face aux potentiels impacts du dérèglement climatique. C'est ce modèle de ville durable et inclusive que l'ODD 11 dessine pour 2030. Il est structuré en cibles et indicateurs.

Les territoires, villes, villages et autres établissements humains sont ici ciblés pour en faire des espaces d'épanouissement ouverts à tous, où règnent la sécurité, la paix, le bien-être collectif et la cohésion sociale. Conformément à cet objectif, il devra être promu dans les politiques publiques, les plans et programmes des gouvernements, des collectivités locales, du secteur privé, des acteurs de développement, l'accès au foncier, à un toit décent à toutes les composantes de la société. Les ménages à faibles revenus pourront disposer de la terre pour les cultures et le développement d'activité de production et à l'habitat social à travers des modalités soutenables et à leur portée.

ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

- **11.1** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis
- **11.2** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées
- **11.3** D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays
- **11.4** Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial
- **11.5** D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable
- **11.6** D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets
- **11.7** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs
- **11.a** Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale
- **11.b** D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux
- **11.c** Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

II. 5 OBJECTIF 16 : PROMOUVOIR L'AVENEMENT DE SOCIETES PACIFIQUES ET INCLUSIVES AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCES DE TOUS A LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, A TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES A TOUS.

L'objectif 16 envisage des sociétés pacifiques et inclusives basées sur le respect des droits de l'homme, les règles du droit, une bonne gouvernance à tous les niveaux, et des institutions transparentes, efficaces et responsables. Bien plus qu'un rôle instrumental, la gouvernance est devenue une dimension du bien-être des populations et un facteur-clé de succès dans la gestion des politiques de développement. Le Sénégal, en élaborant son programme national de bonne gouvernance en 2002, consolidé en 2014, à travers un nouveau référentiel économique, le PSE en son axe 3 « Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité », a manifesté son engagement de relever les défis d'une bonne gouvernance. Une telle option se situe dans un contexte de lutte contre la corruption, de renforcement de la démocratie et de la décentralisation, de promotion de l'Etat de droit, du renforcement du contrôle parlementaire, de réforme du système juridique et judiciaire, de la redynamisation de l'Administration publique, de la promotion des activités économiques et sociales et des droits humains.
A ce titre, en matière de gouvernance judiciaire et sécuritaire, le Gouvernement s'est fixé comme objectifs de : renforcer les moyens des forces de défense et de sécurité, construire durablement la paix et la cohésion sociale, améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice et lutter contre toute discrimination envers les femmes et les violences basées sur le genre. En ce qui concerne la gouvernance stratégique, économique et financière, les objectifs sont relatifs à la lutte contre la corruption et la non-transparence mais aussi à l'amélioration de la gestion des finances publiques.

ODD16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

- 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
- 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants
- 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité
- 16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée
- 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

- **16.6** Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- **16.7** Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- **16.8** Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial
- **16.9** D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances
- **16.10** Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux
- **16.a** Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement
- **16.b** Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

III. INTERRELATIONS ENTRE ODD

Les ODD à forte composante sociale permettent de renforcer les actions puisque la réduction de la vulnérabilité des populations de manière générale et le renforcement de leurs capacités à s'adapter dépendent de l'amélioration de leur niveau de vie (ODD 1 et 10), de la réduction de l'insécurité alimentaire (ODD 2), de leur accès à un système de santé (ODD 3) et d'éducation (ODD 4) de qualité, et de la réduction des inégalités, dont les inégalités de genre (ODD 5 et 10). Ces mêmes objectifs, de même que les objectifs à forte composante environnementale, sont très liés. Par exemple, les modes de consommation et de production durables (ODD 12) sont intrinsèquement liés à l'atténuation du changement climatique, puisque leur mise en œuvre suppose un découplage de la croissance économique et de l'utilisation des ressources naturelles, et donc de la consommation d'énergie fossile et des émissions de GES. De même, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres (ODD 15).

Enfin, les objectifs liés à la gouvernance sont également indivisibles de l'action climatique, puisque des institutions fortes, responsables, et transparentes (ODD 16) sont indispensables pour améliorer l'efficacité de l'action gouvernementale, des collectivités territoriales, et des acteurs non-étatiques en matière d'atténuation et d'adaptation.

L'objectif 4 est intrinsèquement lié aux droits humains au même titre que l'objectif 5, "Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles", dont le lien avec les droits des femmes ou les droits de l'enfant est patent. Parmi les ODD directement liés aux Droits Humains les plus évidents, nous trouvons l'objectif 3 "Assurer un mode de vie sain et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges", qui résonne avec le droit à la santé ou avec le droit à un niveau de vie adéquat.

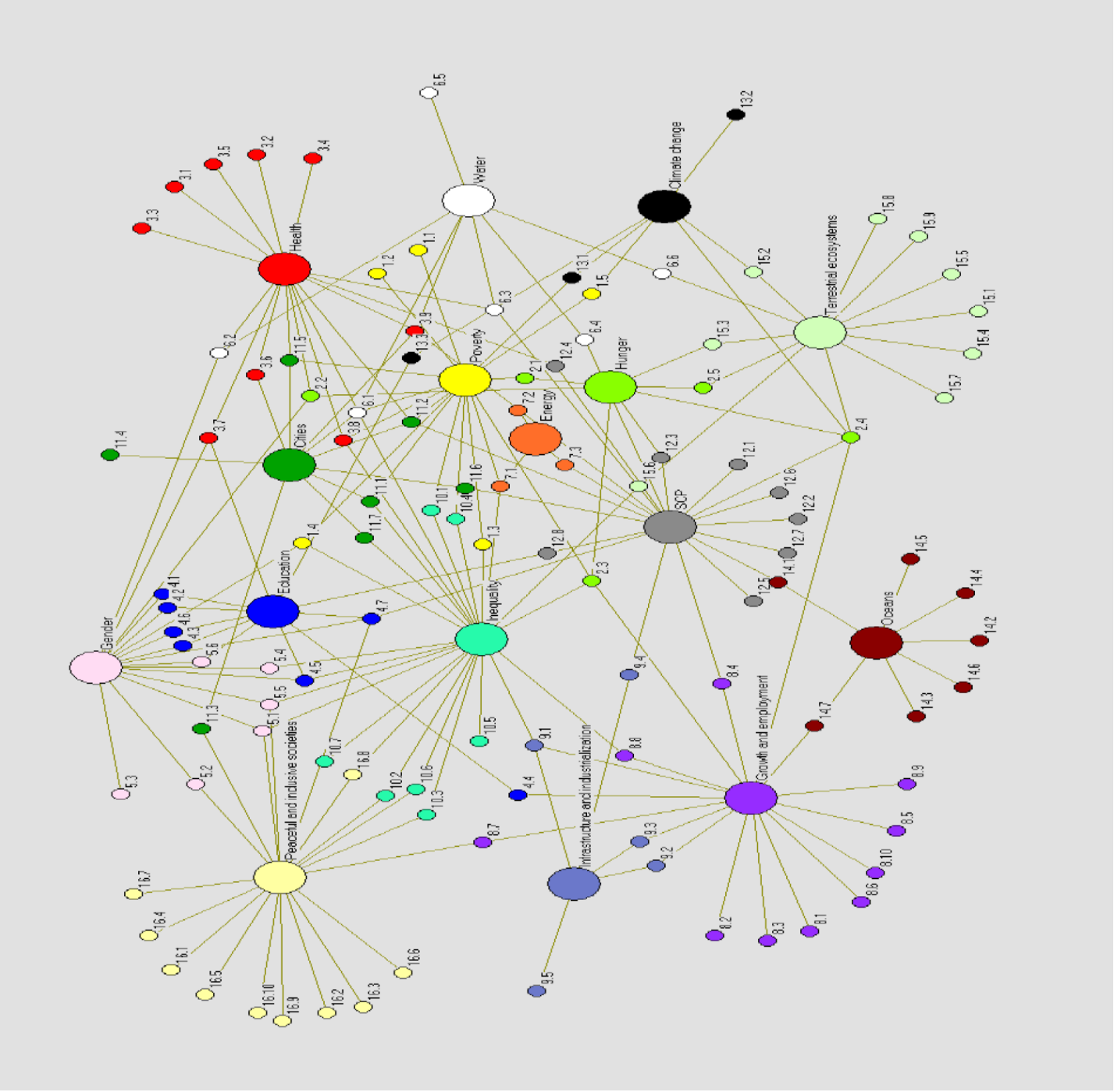
Water
Climate change
Health
Terrestrial ecosystems
Poverty
Hunger
Energy
Cities
SCP
Education
Inequality
Oceans
Gender
Peaceful and inclusive societies
Infrastructure and industrialization
Growth and employment

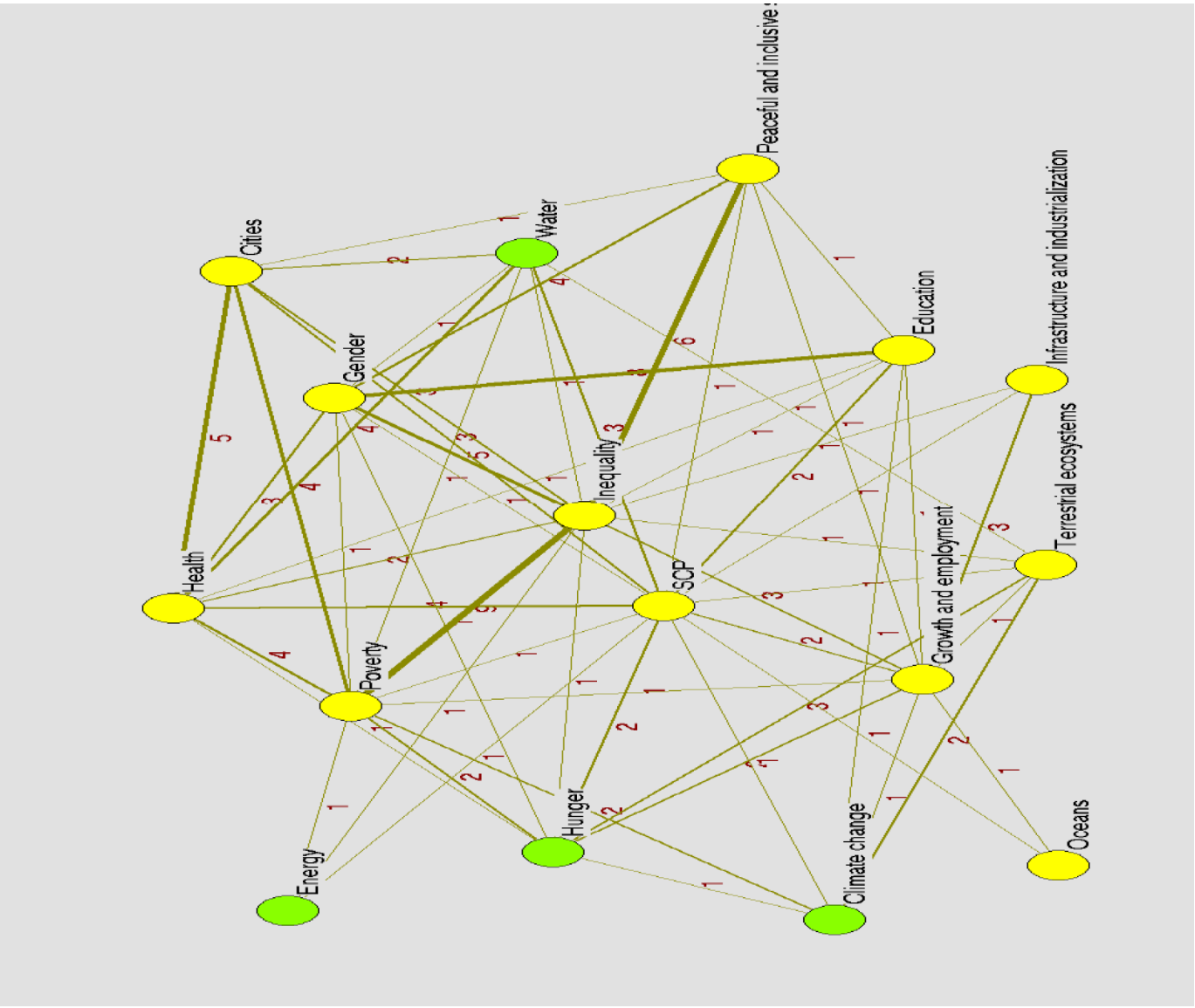

Links between the SDGs through targets: an aggregated picture

IV. NIVEAU DE REALISATION DES ODD CIBLES

IV.1 Objectif 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

- ✓ **Lutte contre le VIH/SIDA :**

Les ministères sectoriels et les organisations de la société civile entrent en partenariat pour promouvoir le comportement sexuel responsable. Il s'agit notamment, du ministère du travail, des transports, des forces armées, de l'intérieur et de l'Alliance Nationale des Communautés pour la Santé (ANCS) en collaboration avec les OCB et sous bénéficiaires du financement du Fonds mondial pour le VIH, la tuberculose et le paludisme et des autres partenaires. La plupart des programmes couvre la prévention, l'éducation et la promotion (IEC/CCC). Selon le CILS, 35 341 personnes appartenant aux groupes vulnérables ont reçu au moins une information, une éducation ou une communication incitant au changement de comportement. Le nombre total de préservatifs, masculins et féminins, distribués au cours de l'année 2016, s'élève à 14 059 620.

- ✓ **Lutte contre la drogue**

Selon le rapport 2015, de l'organe international de contrôle des stupéfiants, le Sénégal est « le premier pays en Afrique de l'Ouest à mettre en place un centre fournissant un traitement fondé sur des preuves de réussite et de soins contre la toxicomanie, notamment par le biais d'un programme d'entretien à la méthadone ». Il s'agit du Centre de prise en charge intégrée des addictions de Dakar (CEPIAD), qui a été créé à la fin de 2014, grâce à un programme commun de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le Comité interministériel de lutte contre la drogue (CILD) et le bureau santé mental entrent en partenariat pour élaborer des politiques nationales de lutte contre le taux élevé de rechute. Un réseau de soins était mis en place pour établir une base de données nationale permettant au CILD de réfléchir sur une prise en charge adéquate des usagers de drogues. Une des recommandations suggérées à ce réseau est la mise en place d'un programme de recherche de la médecine traditionnelle dans le dispositif de prise en charge au Sénégal.
En mars 2003, un programme de prévention de l'abus des drogues et des IST/SIDA en milieu touristique était mis en place à Mbour et Saly Portudal. http://www.cild.gouv.sn/le-cild/realisations/

- ✓ **Lutte contre le tabagisme**

Le tabac est unanimement reconnu comme un problème de santé publique. A cet égard, pour lutter contre ces aspects négatifs plusieurs mesures ont été prises par le Gouvernement notamment la Loi 2014-14 du 28 mars 2014 interdisant de fumer dans les lieux publics et les publicités liées au tabac, l'augmentation de la taxe sur le tabac, etc. (une **loi « relative à la fabrication, au conditionnement, à l'étiquetage, à la vente et à l'usage du tabac »).**

Le gouvernement sénégalais a fixé sa politique de lutte contre le tabagisme à l'un de ses objectifs nationaux, conformément aux nouveaux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies de 2015 : Entre 2016 et 2020, appliquer fermement la loi anti-tabac dans les lieux publics et prendre toutes les mesures d'application de la convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte anti-tabac.

Depuis le 26 août 2017, les paquets de cigarettes vendus au Sénégal affichent des images et des slogans mettant en garde les consommateurs contre les maladies liées au tabac.

http://www.otaf.info/legislation?field_theme_tid=All&field_type_legislation_tid=All&field_pays_tid=9

- ✓ **Réalisations sur la santé de manière générale**

En dépit des problèmes sérieux qu'il rencontre dans le domaine de la santé, le Sénégal a obtenu des

résultats remarquables au cours des deux dernières décennies. Cette performance est due, en grande partie à l'amélioration des interventions dans ce secteur avec une mortalité infantile, juvénile et néonatale, une tendance à la baisse depuis deux décennies. On note des avancées notables sur l'utilisation de la planification familiale durant ces cinq dernières années avec l'utilisation de la contraception moderne qui s'est améliorée de manière significative. Le taux de prévalence contraceptive est passé de 5% en 1992 à 20% en 2014 (EDS 1992-93, EDS-C 2014).

- Sur le plan politique et législatif, le Sénégal dispose d'un 2ème plan national de développement sanitaire avec des orientations en matière de santé. Il existe aussi une loi SR mais le décret d'application constitue un véritable problème.
- L'existence d'un plan stratégique de santé sexuelle et de la reproduction des adolescents et jeunes permet de prendre en compte les besoins des adolescents et jeunes pour leur faciliter l'accès aux informations et aux services de santé sans discrimination.

✓ **Couverture Maladie Universelle**

Le Sénégal a adopté le programme de Couverture Maladie Universelle conformément à la volonté du Gouvernement de réduire les inégalités dans l'accès aux soins de santé. C'est ainsi que le Ministère de la Santé et de l'Action sociale a élaboré un Plan Stratégique de Développement de la Couverture Maladie (PSD-CMU) 2013-2017. L'objectif de ce programme était d'atteindre une couverture maladie pour au moins 75% de la population à l'horizon 2017 avec un accent particulier au secteur informel et au monde rural. Mais, le pourcentage de la couverture maladie universelle (CMU) qui était de 47% en septembre 2017 se situe actuellement aux alentours de 50%, a révélé le secrétaire général de l'Agence de la couverture maladie. Un bond de 30% mais qui n'atteint pas les objectifs de 75%.

L'une des "contraintes majeures" demeure celle de la communication, avec une méconnaissance de la CMU en général et des mutuelles de santé en particulier. La résolution de ce problème résiderait donc dans la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation. Expliquer clairement dans les différentes localités le contenu et la démarche à effectuer pour bénéficier des avantages de la CMU. Les élèves des écoles publiques peuvent bénéficier des soins de santé dans les centres de santé ou district sanitaire avec une somme symbolique de 1 000 FCFA par an. La recommandation est d'inclure les élèves du privé et des établissements coraniques.

✓ **Progrès dans le budget de la Santé**

Le budget 2018 du ministère de la Santé et de l'Action Sociale est arrêté à la somme de 169.487.111.320 FCFA contre 163.522.351.000 FCFA en 2017, soit une augmentation de 5.964.760.320 FCFA en valeur absolue et 3,65 % en valeur relative.

Les ODD en matière de santé et les aspirations et objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine d'éradication de la pauvreté et de promotion de la santé et du bien-être viennent renforcer les engagements pris par les Chefs d'Etat Africains depuis 2001 à Abuja d'allouer au moins 15% de leur budget national à l'amélioration du secteur de la santé.

➢ **Engagements de la Société civile dans la mise en œuvre de l'ODD3**

- **Quelques Actions phares** Contre le VIH/ SIDA

La Société civile s'est fortement distinguée dans la lutte contre le VIH/SIDA par la mobilisation, la sensibilisation et l'information des acteurs sociaux et des cibles directes. Selon un rapport publié par « Public Health Watch » en 2007, il y a plus de 3000 organisations de la société civile dans la riposte au VIH/SIDA des OCB et ONGs. Ces actions ont positivement impacté sur la baisse du taux de prévalence du VIH/SIDA. Elle est passée de 0,7% à 0,5%.

- **Lutte contre la drogue**

D'importantes initiatives de la Société civile appuyée par l'OICS ont contribué à l'élaboration d'un nouveau plan d'action stratégique sur le contrôle des drogues. Le plan d'action énonce de nouvelles politiques et initiatives dans le domaine de la lutte contre la drogue, y compris en ce qui concerne la réduction de la demande, la prévention, le traitement et la réadaptation, la réduction de l'offre et l'amélioration de la coordination interinstitutionnelle." - Rapport de l'OICS 2016 Organe International de Contrôle des Stupéfiants.

"Au Sénégal, le Centre de prise en charge intégrée des addictions de Dakar a estimé le nombre d'usagers de drogues par injection dans l'agglomération à un peu plus de 1 300, soit environ 12% des toxicomanes de la ville. Le Centre reste, en Afrique de l'Ouest, le seul centre de traitement de la toxicomanie qui propose des services intégrés d'information, de soins de santé, de traitement, de réadaptation, de formation professionnelle et de réinsertion sociale aux personnes atteintes de troubles liés à l'abus de drogues et à la toxicomanie. Il propose un traitement de substitution à la méthadone ainsi que des soins médicaux ambulatoires et dépêche des équipes mobiles chargées de nouer le contact avec les usagers de drogues et de leur fournir des trousses contenant des seringues stériles, des préservatifs et du matériel médical de base pour prévenir la transmission de maladies véhiculées par le sang telles que le sida et l'hépatite C." - Rapport de l'OICS 2016 Organe International de Contrôle des Stupéfiants.

- **La santé sexuelle**

Les organisations de la société civile sont impliquées dans la sensibilisation des populations en vue de l'adoption des comportements favorables à la maîtrise de la fécondité par l'adoption de la planification familiale, aux jeunes à faire des choix responsables dans leur santé sexuelle. Les OSC mènent des plaidoyers pour l'amélioration de services de qualités comme facteurs importants de lutte contre la mortalité maternelle les grossesses précoces, et le changement de comportement malsain.

Parmi les organisations de la société civile on peut citer le RESOPOPDEV qui travaille sur l'accès à l'information aux jeunes sur la santé de reproduction et le plaidoyer pour l'amélioration de services de qualités aux adolescents jeunes, la COSCPF (Coalition des organisations de la société civile pour la planification familiale) qui travaille sur la mobilisation du secteur privé pour le financement de la planification familiale et le plaidoyer sur la mobilisation des collectivités locales pour le financement innovant pour la santé, l'ASBEF (Association Sénégalaise pour le bien-être Familial) et l'ONG ACDEV qui offrent de services de qualité en santé reproductive et s'efforce de promouvoir la santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes

Le Réseau Siggil Jigeen (RSJ) qui travaille avec des communautés de 11 régions pour implémenter le partenariat pour l'amélioration de la qualité des services de santé. Le réseau travaille aussi sur les

aspects de planification et coordonne les efforts du programme APF au Sénégal et le plaidoyer pour l'adoption de la loi sur l'avortement notamment l'accès à l'avortement médicalisé en cas d'inceste et de viol et figurent parmi les pionniers du plaidoyer pour le décret d'application de la loi SRP. Il a aussi mis en place un projet dénommé : projet voix pour la santé avec des partenaires pour :
1. impulser, coordonner, suivre et évaluer les interventions en santé de la reproduction des ados et jeunes
2. réactualiser, élaborer des curricula de formation et des documents de référence pour la prise en charge des ados/jeunes à tous les niveaux
3. participer à la promotion d'un environnement physique, politique, légal et social favorable à la santé reproductive des adolescents et jeunes
4. renforcer les compétences des acteurs concernés en SRAJ
5. veiller à la réorganisation des points de prestations de services pour améliorer l'accès des services aux ados/jeunes
6. veiller à la prise en charge des préoccupations des ados/jeunes dans les programmes de santé.

- **Contre le tabagisme**

La Ligue Sénégalaise contre le Tabac (LISTAB) est une association représentative de la Société Civile dans le domaine d'antitabac au Sénégal. Face à un gouvernement qui a beaucoup de projets à financer dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE) sans en avoir forcément les moyens, les associations anti-tabac « conseillent » à l'Etat d'aller trouver l'argent là où il y en a.

- **Recommandations par rapport à l'ODD3**

A travers les contraintes rencontrées par les OSC dans la mise en œuvre des politiques et programmes sur la SR pour l'atteinte des ODD, le gouvernement doit :

- Signer le décret d'application de la loi SR
- Relever les inégalités et les inadéquations par rapport à l'accès aux services de santé de qualité
- Créer des structures de santé fonctionnelles dans les zones rurales ou mettre en place des prestataires de services performants et des équipements nécessaires dans les zones rurales
- Offrir des services adaptés aux besoins des jeunes et adolescents
- Combler le besoin non satisfait en matière de planification familiale
- Réduire l'importance de la Fistule obstétricale qui reste un grand problème de santé publique
- Réduire substantiellement les VBG en facilitant le renforcement des compétences des institutions nationales, de la société civile et des leaders et en mobilisant des ressources additionnelles pour la promotion du genre et la lutte contre les VBG
- Renforcer des messages de prévention au milieu scolaire
- Améliorer le financement du secteur par la mobilisation des ressources adéquates, et porter le budget du ministère à 20 % du budget de l'Etat ; y compris de finaliser la carte sanitaire et l'utiliser comme référence lors des allocations des ressources
- Renforcer le soutien politique aux programmes de Planification familiale pour maitriser la transition démographique
- Intensifier les efforts pour contrôler et éliminer les maladies transmissibles
- Améliorer le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la politique sanitaire dans les régions ; y compris la mise en place de cadres de collaboration avec les collectivités locales
- Organiser et réglementer la médecine traditionnelle

Renforcer la politique dans le secteur de la santé demeure dans la dynamique de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Elle est portée actuellement par le deuxième Plan

National de Développement Sanitaire (PNDS-II, 2009-2018) avec notamment pour objectif la réduction de la mortalité maternelle et de la mortalité infanto juvénile, la maîtrise de la fécondité et un plus grand accès aux services sociaux de base pour les plus démunis

III.2 ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- **Réalisations de l'Etat**

Au Sénégal, le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité, et de la Transparence de l'Education et de la Formation (PAQUET-EF 2013-2025) constitue le cadre opérationnel de la politique de l'éducation et de la formation des Ministères en charge de l'Education, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et ainsi que du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entrepreneuriat féminin où se trouve l'Agence Nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-petits (ANPECTP).

Le PAQUET vise à asseoir un système d'éducation efficace, efficient et conforme aux exigences de développement économique et social. Après son actualisation, le PAQUET vise à renforcer les orientations de la politique de l'éducation à tous les niveaux d'enseignement avec un alignement aux ODD et à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

4.1 Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit, équitable et de qualité, qui leur donne des acquis pertinents et effectifs.

En 2017 si on tient compte de la cible définie, globalement des avancées sont à noter même si les marges de progression restent faibles. Au regard des échéances il nécessite des efforts supplémentaires pour l'atteinte d'une scolarisation universelle. Ces avancées cachent des disparités géographiques, de genre notamment les enfants à besoins éducatifs spéciaux (l'offre est très en deçà de la demande) ; d'où l'urgence de travailler à l'adaptation et la diversification de l'offre éducative.

Faible prise en compte et d'appui des initiatives des OSC : Prise en compte des effectifs dans l'annuaire nationale, institutionnaliser les offres d'alternatives proposées (supprimer le paiement aux examens du CAP du jury + intrants).

On constate la persistance de la baisse des taux d'achèvement notamment des filles au moyen. L'urgence de l'amélioration de la qualité des enseignements / apprentissage, pacification du système, de développer les stratégies de soutien scolaire et les mécanismes et dispositifs d'alerte

4.2 Veiller à ce que toutes les filles et tous les garçons bénéficient d'activités de développement et de soins de la petite enfance et d'une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.

On note un très faible taux brut de préscolarisation avec de fortes disparités inter et intra régionales. En dépit du fait que la population rurale est supérieure à celle urbaine, le nombre de structures de petite enfance en zone rurale est inférieur de 14% à celles de la zone urbaine. Il s'y ajoute que les jeunes enfants de moins de trois ans sont toujours laissés en rade du fait de l'absence d'une politique adéquate de prise en charge.

Au rythme d'évolution du TBS, les chances d'atteinte des objectifs ciblés pour 2030 seront quasi nulles.
Les causes de cette faiblesse relèvent de plusieurs facteurs parmi lesquels :

- Un faible financement de sous- secteur (1% du budget de l'Education)
- Un pilotage éclaté
- Une insuffisante responsabilisation des Collectivités locales
- Les couts élevés de certains modèles qui inclinent à une marchandisation de l'éducation préscolaire

Pour remédier à cette situation, il urge de :

- Mettre en application la décision N° 2 du Conseil Présidentiel relative aux conclusions des ANEF
- Encourager la mise en œuvre des dispositions comprises dans la LPSE (une fois adoptée) ; disposition relative à l'instauration d'une obligation de préscolarisation au moins d'une année gratuite
- Revoir à la hausse les ressources allouées au sous-secteur
- Modéliser le communautaire,
- Asseoir un système d'évaluation sous forme de bilan de compétences à l'entrée au primaire
- Développer des programmes de renforcement de capacités des Parents
- Transformer le système de formation des encadreurs de la Petite enfance à travers la promotion de structures dédiées
- Encourager la validation des acquis pour le personnel communautaire servant dans les structures DPE
- Encourager la recherche pour mieux soutenir les actions relatives à la Petite enfance
- Asseoir un système de suivi – évaluation du sous-secteur tenant compte du cadre mondial de suivi des indicateurs des ODD (4.2)

4.3 Faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

On assiste aujourd'hui à un processus qui favorise la privatisation et la marchandisation de l'enseignement supérieur. Il existe également un véritable problème d'adéquation des offres de formation et les besoins du marché de l'emploi.

4.5 Eliminer les disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, …

Beaucoup d'efforts ont été faits concernant l'enrôlement et la scolarisation des filles. Cependant, des défis importants relatifs au maintien et à la réussite des filles sont identifiés. En effet il est important de noter la baisse progressive du taux de scolarisation des filles au fur et à mesure qu'elles avancent dans leur cursus scolaire. Le problème est plus crucial dans le secondaire où elles représentent 45,49% et au supérieur avec 39,5% d'où l'urgence pour la société civile d'amener l'Etat à :

- Mettre en place un dispositif de veille et d'alerte au niveau des écoles afin de déceler les cas à risques
- Favoriser le retour des services sociaux au sein des établissements scolaires ;

L'éducation inclusive est une exigence incontournable pour atteindre l'ODD4. Elle suppose la transformation et la modification des contenus, des approches, des structures et des stratégies, avec une vision commune qui englobe tous les enfants de la tranche d'âge concernée, et la conviction qu'il est de la responsabilité du système éducatif général d'éduquer tous les enfants.

4.6. Veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable des adultes des deux sexes sachent lire, écrire et compter.

Malgré tous les efforts, le taux d'analphabétisme reste encore très élevé (54,6% en 2013 dont 62,3% chez les femmes, sources ANSD) et le montant global du financement en faveur de l'éducation de base des jeunes et des adultes analphabètes demeure très insuffisant (moins d'1% des dépenses publiques de l'éducation nationale alors que la Conférence de Bamako de 2007 sur le financement de l'éducation non formelle recommandait aux Etats de porter ce taux à 3%).

4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, …

La promotion du développement durable est une thématique innovante qui est faiblement prise en charge dans les curricula. Pour atteindre le degré d'acquisition nécessaire il nous faut une meilleure prise en compte de cette thématique dans les programmes scolaires mais également développer des activités extrascolaires qui y contribuent.

4.8 Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou … D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, …

Aucun enfant ne pourra exercer le droit à l'éducation sans un enseignant motivé, bien soutenu et qualifié. Dans le processus d'éducation, l'enseignant/l'éducateur est central. Sans lui, il n'y a pas d'éducation ! Donc, il faut veiller à ce que chaque enfant soit accompagné par un enseignant ou un éducateur qualifiés.
Il est également noté un déficit d'enseignants dans certaines disciplines et dans certaines zones. La société civile recommande ainsi à l'Etat de revaloriser le système de recrutement, de formation, d'encadrement et de motivation des enseignants en faisant du métier d'enseignant un métier qui attire les meilleurs.

- **Des initiatives de la Société civile**

En matière de loisirs éducatifs, les acquis sont non seulement très en deçà des besoins mais ils ont baissé en 2017. En effet au Sénégal, 108 centres de vacances ont été organisés en 2017 contre 136 en 2016, 11.096 enfants enrôlés en 2017 sur 12.421 en 2016 et 2.070 encadrant-e-s mobilisés en 2017 contre 2.886 en 2016. Ces statistiques officielles publiées par le ministère en charge de la jeunesse révèlent l'insignifiance du nombre d'enfants sénégalais bénéficiant des loisirs éducatifs. Pourtant, à l'instar de plusieurs mouvements de jeunes, CEMEA Sénégal met en œuvre des stratégies communautaires pour y remédier. Ainsi CEMEA Sénégal a-t-il mis en œuvre le concept « Mille Enfants en Patro » dans plusieurs localités pour permettre à des enfants issus de milieux défavorisés de bénéficier de loisirs éducatifs. Au-delà du développement de l'accès, ce concept pourrait également contribuer à la promotion d'une citoyenneté active, au dialogue et à la solidarité intra et extra générationnelle, à la sensibilisation des communautés sur les ODD à la participation des communautés aux processus de prise de décisions et d'évaluations.

- **Quelques actions de la société civile**

Image COSYDEP

Au Sénégal, les organisations de la société civile sont dynamiques et jouent un rôle actif dans la définition et le suivi des politiques publiques de développement. Elles sont particulièrement présentes dans le secteur de l'éducation où s'impliquent dans l'éducation et la formation des enfants, des jeunes et des adultes. Leurs actions se développent à travers des plateformes multi-acteurs ou parfois dans des approches individuelles.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ODD4, la Société civile s'est engagée aux côtés de l'Etat pour transformer les engagements en réalisations concrètes sur le terrain. La consultation des rapports produits dans le cadre du suivi des activités des organisations de la Société civile permet de se rendre compte que les actions entreprises complémentent, élargissent et renforcent les réalisations de l'Etat

sur les trois grands axes stratégiques du programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la transparence (PAQUET). On les trouve sur les grandes thématiques que sont :

- Education et protection de la petite enfance ;
- Productions d'évidences et études documentées sur la situation des enfants, des enseignants, des curricula ou encore des conditions de travail et d'études dans les structures d'éducation et de formation ;
- Equité dans l'offre d'éducation et de formation ;
- Prise en charge des exclus et lutte contre le décrochage scolaire ;
- Education inclusive ;
- Mise en place de programmes alternatifs plus adaptés aux réalités socioculturelles des enfants ;
- Renforcement des capacités des acteurs ;
- Amélioration de l'efficacité interne et des résultats scolaires ; -
- Amélioration des conditions d'enseignement apprentissage ;
- Amélioration de l'efficacité interne et des résultats scolaires surtout chez les filles ; -
- Soutien aux enfants défavorisés ;
- Accroissement de l'accès équitable à des offres de formation diversifiées et de qualité pour la population 15-59 ans dans le système de Formation Professionnelle ;
- Diversification et optimisation de la qualité des offres éducatives ;
- Relèvement du taux d'alphabétisation ;

Au total, les OSC s'activent principalement dans la suppression des barrières à l'accès à une éducation inclusive et de qualité pour tous. La Société civile a adopté pour plus d'efficacité des modes d'organisation dont le bien fondé peut être tiré des leçons apprises de la mise en œuvre des OMD. En vérité, les plateformes multi-acteurs de suivi de la mise en œuvre des ODD permettent d'installer des dispositifs de valorisation et d'observation des bonnes pratiques et de partage de données. Les plateformes, réseaux ou coalitions sont une occasion de réunir des familles d'acteurs, qui non seulement développent des stratégies de sensibilisation et de plaidoyer mais aussi et surtout réalisent des actions concrètes qui renforcent les efforts de l'Etat.

➢ Recommendations

- Renforcer le Partenariat Publique Privé dans le financement, l'accompagnement et l'absorption
- Rendre accessible l'enseignement supérieur aux personnes à besoins éducatifs spéciaux car les structures ne favorisent pas l'inclusion (infrastructures, documents, supports pédagogiques, formation, etc.)
- Définir une véritable politique de prise en charge des enfants hors école notamment des personnes handicapées
- Accroitre le budget alloué à l'éducation Inclusive
- Diversifier les opportunités d'apprentissage pour un modèle qui offre à chacun (enfant, jeune et adulte) les opportunités d'apprentissage adaptées à ses besoins et condition
- Dégager des stratégies d'accès aux loisirs éducatifs de tous les enfants afin de ne laisser personne derrière.
- Définir une véritable politique de prise en charge des enfants hors école notamment des personnes handicapées
- Accroitre le financement du sous-secteur de l'alphabétisation en amenant son budget à 3% d'ici 2025

L'ODD 4 met l'accent sur l'équité et l'égalité entre les sexes. Ceci ressort clairement de la cible 4.5 qui a pour but d'éliminer les inégalités entre les genres et garantir aux populations vulnérables un accès plus équitable à tous les niveaux de l'éducation et de la formation professionnelle. Il convient donc pour une mise en œuvre efficace de l'ODD4 de bien identifier les groupes défavorisés et tous les obstacles à l'accès à un apprentissage de qualité. Il semble important d'analyser les politiques et programmes visant à soutenir les groupes défavorisés et d'adresser la question de leur efficacité. Deux choses essentielles semblent être faiblement prises en compte (i) l'éducation à la citoyenneté sous forme de thématiques telles que la santé reproductive, les droits de l'homme, les questions environnementales, la diversité interculturelle, (ii) la valorisation et l'enseignement des langues nationales. S'agissant de la gouvernance, l'état des lieux effectué n'édifie pas sur les mesures explicites visant à renforcer les mécanismes de coordination du secteur de l'éducation afin d'intégrer l'ensemble du système, de la petite enfance à l'enseignement secondaire et à l'éducation/la formation des adultes, dans ces composantes à la fois formelles et non-formelles.

III.3 ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- **Réalisations dans le cadre de l'ODD10**

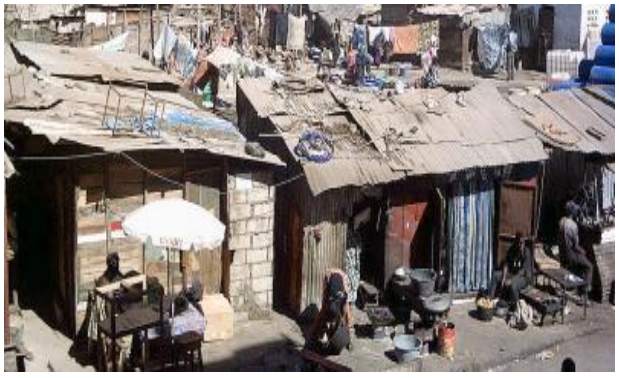

Dans le cadre du renforcement des conditions socioéconomiques des groupes vulnérables au titre de l'année 2016 coïncidant avec le renforcement du Registre National Unique (RNU)**, 442.019** ménages ont été enregistrés dans le RNU, **soit 98,2%** par rapport à la cible. Pour le **Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF)**, **85.718 ménages** ont été enrôlés en 2016.

- Concernant la Carte d'Egalité des Chances (CEC) pour les personnes vivant avec un handicap, **60.000 cartes** ont été octroyées au titre de l'année 2017.
- La Couverture Maladie Universelle (CMU) allant dans le sens d'étendre la protection sociale aux ménages vulnérables a permis de couvrir **46,8%** de ménages en 2016.
- Pour les soins infantiles des enfants de moins de 05 ans, **2.697.309** enfants ont été pris en charge au cours de l'année 2016 et **16.324** femmes concernant la césarienne.

Ces politiques et programmes notamment concernant le Registre National Unique, les Bourses de Sécurité Familiale, la Carte d'Egalité des Chances, la Couverture Maladie Universelle, la gratuité des soins infantiles et la césarienne répondent aux principes de **« ne laisser personne en rade »** qui dénote le caractère inclusif de **l'ODD 11** ainsi que les autres ODD et visent l'ensemble des populations sénégalaises avec focus sur les couches sociales vulnérables permettant ainsi de réduire de façon considérable les inégalités sociales dues à une mauvaise distribution des ressources nationales surtout concernant les populations au niveau rural.

L'état des lieux des réalisations relatives à l'ODD 10 a permis d'identifier un certain nombre de faiblesses qui se déclinent comme suit :

- Faiblesse des financements concernant les politiques publiques sociales ;
- Non-respect du principe de reddition des comptes imposé à l'Etat ;
- Iniquité dans la redistribution et l'utilisation des ressources publiques pour faire face aux phénomènes de marginalisation ;
- Insuffisance de l'autonomisation des femmes en zone rurale ainsi que les filles vivant avec un handicap qui ne bénéficient d'aucune politique pour leur maintien à l'école ;
- Non atteinte de l'objectif d'enregistrement au RNU (450.000 ménages, objectif de départ et 442.019 ménages enregistrés soit un gap de 1,8%) ;
- Non atteinte de l'objectif sur les PNBSF, 85.718 réalisés sur un total de 100.000 soit un gap de 14,3% ;
- Contreperformance de -16,2% de la CMU par rapport à la cible.

➢ **Recommandations par rapport à l'ODD10**

Dans la perspective de renforcer les acquis dans la mise en œuvre de l'ODD 10, il est nécessaire d'accorder une attention particulière aux recommandations ci- après :

- ❖ Renforcer le dispositif institutionnel des régimes de sécurité sociale existants et politiques en vigueur relatives à l'accès aux services de santé et à la sécurité au travail ;
- ❖ Accélérer la mise en œuvre de nouvelles initiatives en matière de Couverture Maladie Universelle (CMU) ;
- ❖ Créer de nouveaux régimes contributifs volontaires par capitalisation ainsi que la prise en charge des travailleurs de l'agriculture, de l'artisanat, de la culture et des arts dans le régime des petits contribuables avec une perspective d'octroi d'un revenu minimum garanti et d'une pension de retraite minimale ; mais aussi déplafonner le niveau de cotisation dans les Institutions de prévoyance retraite ;
- ❖ Ratifier et appliquer la convention 183 de l'OIT sur la protection de la maternité ainsi que la signature des décrets d'application de la loi d'orientation sociale relatifs à (i) la convocation du Conseil présidentiel sur le handicap et au fonds d'appui aux personnes vivant avec un handicap (ii) l'institutionnalisation de la Haute Autorité pour la promotion de personnes vivant avec un handicap (iii) la carte d'égalité des chances dans un contexte harmonisé de délivrance.
- ❖ Rationaliser les structures étatiques compétentes en matière de protection sociale et harmoniser les interventions des différents acteurs ainsi que la diversification des stratégies de mobilisation de ressources complémentaires pour le financement des programmes dédiés ;

- ❖ Assurer la couverture sociale des travailleurs migrants dans les législations sociales par (i) l'amélioration des offres de services en matière d'assistance sociale et judiciaire ; (ii) l'atténuation du principe de territorialité afin de permettre une couverture sociale aux migrants et l'exploration de toutes les formes de couverture tenant compte du statut du migrant dans les pays d'emploi ; (ii) la négociation de conventions avec les pays accueillant les travailleurs migrants sénégalais pour le reversement des cotisations de retraite ;
- ❖ Augmenter les ressources affectées aux bourses familiales en vue d'une revalorisation des montants et mettre en place un système national de filets sociaux interactif et flexible, sous-

tendu par une revue périodique de la SNPS. Ceci permettra de disposer également d'un cadre de coordination et d'harmonisation des interventions avec un système de ciblage harmonisé sur la base d'un seul Registre des bénéficiaires fortifié par un mécanisme de coordination locale

- ❖ Renforcer et améliorer le ciblage des bénéficiaires afin que les vrais victimes d'inégalités bénéficient des programmes et projets de protection sociale ;
- ❖ Planifier à long terme pour accompagner les solutions à court terme à travers la mise en place de mécanismes d'autonomisation « définitive » des personnes vivant avec un handicap ;
- ❖ Mettre en place un système de suivi-évaluation plus participatif offrant l'opportunité à la société civile de contribuer et assurer son rôle de veille pour la défense des droits des plus vulnérables, afin de suivre les engagements, mesurer les impacts et ainsi mettre en œuvre les réformes nécessaires pour l'atteinte des objectifs des politiques sociales visant la réduction des inégalités pour aboutir à un système de protection sociale couvrant toutes les couches les plus vulnérables de toute nature ;
- ❖ Améliorer la mobilisation des financements domestiques afin de garantir la pérennité des programmes et projets sociaux. Cela appelle à faire preuve de créativité et une remise en cause des modèles actuels de développement et de financement de l'action publique pour la réduction des inégalités de toute espèce ;

III. 4 **ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**

- ➢ **Réalisations par rapport à l'ODD 11**

La politique environnementale s'inscrit dans l'optique d'assurer une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles dans une perspective de développement durable. Ainsi, le bilan de l'exécution du Projet Annuel de Performance 2016 du MEDD a coïncidé avec la première année de mise en œuvre de la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable (LPSEDD 2016-2020). Durant la campagne de reboisement de 2016, 10 214 780 unités ont été plantées, soit un taux de réalisation de 78,6%, loin de l'objectif de production annuelle de 13 millions de plants. La Régénération Naturelle Assistée (RNA) passe de 827 ha en 2015 à 7 033 ha en 2016 pour un objectif de 3 515 ha. Du point de vue de la couverture géographique, les régions les plus touchées par les feux sont celles de Tambacounda (258 263 ha) et de Kédougou (166 743 ha), représentant respectivement 39% et 25% du total des superficies brûlées sur le plan national.

Les réalisations sur la promotion de l'économie verte ont porté sur un appui de 150 millions de F CFA à des collectivités locales, la création de 1 264 emplois verts et de 50 micros entreprises rurales. Par ailleurs, d'autres activités initiées dans le cadre du programme éco-village de l'Agence Nationale des Eco-Villages (ANEV) concernant l'utilisation intégrée des terres, la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité, ont généré plus de 3000 emplois directs en 2016 dont les deux tiers ont bénéficié à des femmes.

Ces initiatives gouvernementales, en matière de gestion et d'amélioration du Cadre de vie, ont permis

- d'adopter et de promulguer la loi régissant le littoral et le domaine maritime ;
- de poursuivre l'édification de la grande muraille verte ;
- d'élaborer une stratégie nationale de promotion des énergies vertes ;
- d'assurer le suivi et le rapportage des mesures relatives à la CDN du Sénégal ;
- de recourir à la fiscalité verte (éco-fiscalité) ;
- d'encourager le développement du partenariat public-privé ;
- de renforcer l'appui financier aux collectivités locales dans le cadre de l'acte 3 de la décentralisation ;
- de promouvoir les emplois verts et le verdissement de l'économie sénégalaise à travers des investissements accrus dans la valorisation du capital naturel. La transition énergétique et l'efficacité dans l'utilisation des ressources pourraient générer une croissance accélérée du produit intérieur brut (PIB) ;
- d'identifier l'institution financière nationale d'envergure et à la soutenir pour l'obtention d'une accréditation du Fonds vert climat (FVC) pour la soumission de projet de grandes tailles à côté du Centre de Suivi Ecologique ;
- d'accréditer le FVC de la CCNUCC pour les projets de petites tailles.

➢ **Recommandations par rapport à l'ODD 11**

- Finaliser le code de l'environnement, intégrant la directive du changement climatique, du code de la chasse et du code forestier
- Procéder à l'adoption de la loi sur le littoral et la mise en place d'un comité de suivi de la mise en œuvre de la loi sur le plastique ainsi que l'élaboration des textes d'application
- Promouvoir une planification spatiale et temporelle qui tient compte des spécificités urbaines et de l'évolution de la population urbaine estimée aujourd'hui à 43% et qui devrait atteindre 52,5% d'ici 2030
- Réduire le déficit de logements sociaux dont la demande annuelle est estimée à 12 000 logements
- Réduire les délais et procédures ainsi que la facilitation pour l'accès aux crédits immobiliers
- Réorienter les stratégies d'aménagement urbains comme les pôles urbains vers les régions centre et sud-est pour réduire le déséquilibre urbain structurel du pays largement en faveur de l'axe Dakar-Mbour-Thiès
- Réduire les coûts des matériaux de construction par une libération plus poussée du secteur de la cimenterie
- Encourager la concertation entre les acteurs en renforçant les capacités de mobilisation de fonds et d'expertises, et la synergie des acteurs à travers des coalitions fortes
- Renforcer la collaboration avec les partenaires financiers afin de mieux coordonner les initiatives et d'orienter les financements vers les zones prioritaires au regard de la situation de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement
- Poursuivre et intensifier la construction d'ouvrages en Eau et Assainissement structurants (forages, châteaux d'eau, réseaux multi villages, transferts d'eau)
- Impliquer davantage les Collectivités territoriales dans la densification et les extensions de réseaux
- Tenir compte de la réforme foncière en cours dans les politiques d'aménagement urbain
- Opérationnaliser, étendre et généraliser la plateforme TéléDAC pour améliorer la gestion et l'aménagement urbain
- Maitriser l'étalement urbain pour favoriser une conservation des terres agricoles, une réduction des coûts de transports, …
- Intégrer dans la planification de développement des villes l'assainissement liquides
- Veiller à l'application de la loi sur le loyer pour accélérer la réduction du nombre de personne vivant dans des taudis
- Favoriser un maillage équitable du pays en infrastructures sociaux de base
- Valoriser les déchets solides et créer des décharges d'ordures conformes aux normes
- Accélérer la construction de logement social
- Poursuivre les actions de lutte contre l'occupation anarchique des villes
- Augmenter la résilience des villes face aux effets du changement climatique
- Développer les espaces verts publics et multiplier les actions de lutte contre les inondations
- Développer un Programme National Participatif de mise en œuvre du Nouvel Agenda Urbain en promouvant le Partenariat Public-Privé-Communautés
- Renforcer les capacités des acteurs locaux pour la territorialisation des politiques publiques et la mise en œuvre du nouvel agenda urbain
- Mettre à profit les acquis démocratiques et l'institutionnalisation des outils de participation et d'engagement citoyen comme le Budget Participatif dans la gouvernance des collectivités territoriales

III.5 : ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

- **Réalisations par rapport à l'ODD16**

En ratifiant les principaux instruments juristes internationaux de protection de l'enfance, la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, etc., l'Etat du Sénégal s'est engagé à mettre en place un cadre législatif et institutionnel en conformité avec ses engagements internationaux et régionaux de protection. C'est pourquoi, une série de réalisations a été faite en vue d'avoir un meilleur cadre juridique de protection et un environnement institutionnel plus respectueux des droits des enfants. Ces réalisations reposent essentiellement sur l'existence d'un cadre juridique et institutionnel de protection de l'enfant basé sur :

- Le vote de plusieurs lois en matière de protection des enfants et la définition d'une stratégie nationale de protection de l'enfant (SNPE) ;
- La création en janvier 2014 d'un comité intersectoriel national de protection de l'enfant
- Un secrétariat exécutif national de protection de l'enfant ((SENPE)
- Quatre (04) commissions techniques présidées par des structures étatiques sectorielles clés qui impliquent les ministères de la femme, de la famille et de l'enfance, de la santé et de la justice.
- La mise en place de trente -huit (38) Comités Départementaux de Protection de l'Enfant (CDPE)
- L'adoption de standards minimaux de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité comme référentiel en matière d'intervention sociale ;
- L'existence de dispositifs communautaires de protection qui garantissent la participation des communautés.

Promouvoir l'état de droit au niveau national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.

Le Sénégal a élaboré un document portant Programme Sectoriel Justice qui fait de la modernisation de la justice un des objectifs fondamentaux de sa stratégie de développement. Ce programme adossé

au PSE insiste sur l'amélioration de l'environnement des affaires et repose sur trois éléments essentiels à savoir

- Le renforcement de l'indépendance et des performances du système judiciaire
- Le renforcement de la sécurité juridique et judiciaire ;
- Une justice plus accessible

Ainsi des efforts ont été consentis en matière d'équipements et d'infrastructures afin de doter les juridictions en matériel, mobilier de bureau et ordinateurs, réhabiliter les maisons d'arrêt et de correction, acquérir du matériel roulant, finaliser ou achever les travaux de certains palais de justice et installer le centre national des archives judiciaires dans les locaux du palais de justice de Louga.

Les magistrats ont été mis dans de meilleures conditions de travail possible avec une augmentation des ressources humaines à tous les niveaux de la chaîne judiciaire (magistrats, greffiers, agents de l'administration pénitentiaire et agents de la direction de l'éducation surveillée et de la protection sociale). Les capacités des personnels judiciaires ont été également renforcées et le climat des affaires amélioré avec la réduction du délai de délivrance du registre de commerce.

Des réformes institutionnelles ont été également apportées avec l'élaboration de textes portant sur le statut de la magistrature, la réforme de l'article 9 de la constitution avec la rétroactivité de la loi pour les crimes internationaux, la réforme du code de procédure pénale. D'autres textes ont également été élaborés portant sur la peine de mort, la traite des personnes, la mise en œuvre du statut de Rome, le terrorisme, la mise en place d'une commission nationale d'indemnisation des victimes de détention provisoire anormalement longue ou ayant causé un préjudice d'une particulière gravité.

D'autres mesures ont été prises, la redéfinition de la carte judiciaire et le changement d'appellation des tribunaux régionaux et départementaux en tribunaux de grande instance et tribunaux d'instance. Le concept de justice de proximité a été développé avec la création de maisons de justice, de bureaux d'information des justiciables et des bureaux d'accueil.

16.3 : D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée

Au niveau légal le Sénégal, qui fait partie des Etats directement exposés aux menaces de la criminalité transnationale est signataire de toutes les conventions internationales et régionales. Cette volonté politique s'est traduite par la domestication des instruments légaux pour la prévention et la répression de la criminalité transfrontalière organisée. Ainsi des efforts ont été entrepris pour disposer d'un arsenal juridique en conformité avec ses obligations internationales de lutte contre la criminalité organisée.

16.4 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance mondiale.

La lutte contre la corruption est aujourd'hui au centre des préoccupations continentales et même mondiales. Pour mieux lutter contre les crimes économiques, les autorités ont mis en place l'Office

national de lutte contre la corruption (OFNAC) après que la Cour de répression de l'enrichissement illicite a montré ses limites avec des dispositions décriées pour leur non-conformité avec les standards internationaux de respect des droits de l'homme. Il en est de même avec la création de la CENTIF. Des débats sont cependant posés sur l'efficacité et la pertinence de ces institutions

16.5 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

L'état civil est un droit fondamental garanti par tous les textes juridiques. Il constitue une problématique essentielle dans la planification de toutes les politiques publiques, car il est important de connaitre de façon exacte la taille de la population et les cibles visées dans les stratégies de développement et les priorités du gouvernement. Ceci passe par l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil ; les statistiques issues de l'enquête démographique et de santé de 2010-2011 (EDS/MICS, 2010-2011), montre qu'au Sénégal, le quart de la population n'est pas encore enregistré à l'état civil. Rien que pour les apprenants, l'UNICEF, en 2015, évaluait à 50.000 le nombre d'enfants ne disposant pas pièce d'état civil sur toute l'étendue du territoire.

Selon les dernières données disponibles en 2013 (source ANSD – recensement 2013) près de quatre personnes recensées sur cinq (79,7 %) déclarent posséder un acte d'état civil, 63,4 % pour le bulletin de naissance et 16,3 % pour le jugement supplétif. Dans le même document, 16,6 % de la population totale ne possède aucun acte d'état civil. Chez les hommes, la proportion est de 80,7 % dont 64,4 % pour le bulletin de naissance et 16,3 % pour le jugement supplétif. Chez les femmes, près de quatre sur cinq sont concernées dont plus de trois sur cinq (62,2 %) pour le bulletin de naissance et 16,4 % pour le jugement supplétif. 15,5 % des hommes et 17,6 % des femmes n'en possède aucun.

Selon le rapport de l'ANSD, les taux d'enregistrement des naissances varient selon l'âge, le milieu et la région de résidence, le niveau d'alphabétisation et d'instruction. Dans le cadre de l'amélioration des conditions d'enregistrement des naissances et de l'amélioration des systèmes d'enregistrement de délivrance des faits d'état civil, l'Union Européenne, à travers le projet PAMEC a entrepris un important programme de modernisation, informatisation des centres et sécurisation des données et faits d'état civil.

16.6 : Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

La Constitution proclame le droit à la liberté d'expression et son Préambule pose comme principe le respect des libertés fondamentales et des droits du citoyen comme base de la Société. Ainsi le Sénégal au plan juridique et institutionnel s'est doté d'instruments et de textes qui garantissent les libertés publiques, notamment le droit de manifester et le droit à l'information avec la pluralité des organes de presse et l'exercice qui y est attaché sans censure.

- **Recommandations par rapport à l'ODD 16**

- Le renforcement des instances de coordination de la SNPE
- L'harmonisation de la législation en conformité avec les instruments internationaux
- Le financement des programmes et des plans d'action en faveur de la protection de l'enfance
- La collaboration et la coordination des efforts de lutte contre les violences faites aux enfants
- L'application de toutes les dispositions juridiques prises pour la protection et le retrait des enfants de la rue

- La sensibilisation et la vulgarisation des bonnes pratiques au sein de la communauté
- La poursuite de la politique de promotion de l'Etat de droit qui n'est jamais un processus achevé ;
- La réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- La soustraction des magistrats à l'influence et aux injonctions de la chancellerie pour une véritable indépendance ;
- La lutte accrue contre la corruption encore présente dans le secteur de la justice ;
- L'amélioration des conditions des détenus par la création de conditions facilitant leur réinsertion sociale ;
- La construction de nouveaux lieux de détention moderne en vue de désengorger les prisons ;
- Le recrutement de personnels en nombre suffisant (magistrats et greffiers) ;
- L'instauration d'un juge des libertés ;
- La vulgarisation des instruments de lutte contre la criminalité organisée ;
- La mise en place des pôles économiques et financiers spécialisés dans les juridictions ;
- La formation des acteurs surtout judiciaires et policières ;
- L'information de la population par des formations et des activités de sensibilisation ;
- Le développement de modules de formations dans les écoles sur la criminalité organisée ;
    - Poursuivre les campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'établissement des actes de naissances
    - Former les agents des centres d'état civil dans la gestion des actes, la transcription des jugements ainsi que la tenue et conservation des registres
    - Impliquer davantage la société civile qui intervient en zone rurale à participer à la campagne de sensibilisation
    - Parachever la numérisation des centres d'état civil sur l'ensemble du territoire

Le droit à l'accès à l'information peut être effectif dans un temps relativement court si les citoyens sont capacités et les instruments juridiques vulgarisés. Ainsi, la Société civile recommande à l'Etat :

- D'adopter au niveau de l'Assemblée Nationale une loi sur l'accès à l'information ;
- D'instaurer un juge des libertés pour mettre fin à certaines violations des libertés publiques ;
- De se conformer à la législation et à la jurisprudence en matière de marches pacifiques.

IV. DEFIS

- ✓ Financement substantiel accessible à tous les acteurs notamment ceux de la Société civile ;
- ✓ Renforcement des capacités des acteurs dans le suivi - évaluation des données ;
- ✓ Garantie de la disponibilité et de la fiabilité des données ;
- ✓ Evaluation et coordination efficaces des interventions des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des ODD ; mobilisation populaire à tous les niveaux et mettre en place de nouveaux partenariats novateurs ;
- ✓ Territorialisation réussie des ODD avec implication des collectivités locales et autres à la base.
- ✓ Mobilisation du secteur privé en termes de portage et de financement des ODD

V. RECOMMANDATIONS GENERALES

- Engager les institutions étatiques (Ministères, Agences, Parlement …) et les PTF
- Mettre à contribution, les Universités, les Instituts et les Agences d'études et de recherche pour la disponibilité et la fiabilité de données relatives aux ODD
- Mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre des ODD
- Travailler à faire sauter les cloisons entre les secteurs intervenant dans la mise en œuvre
- Institutionnaliser le rôle de la Société civile dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des ODD

- Systématiser l'alignement des ODD dans le PSE pour sa phase2
- Traduire le « leave no one behind » en principe directeur dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques

ANNEXES

Ma contribution pour la réalisation des ODD dans mon pays ?

1 Je vais planter des arbres et veiller à leur sécurité

2- Moi je vais lutter contre l'insalubrité dans mon quartier

3-Moi je vais monter une entreprise sur le recyclage des plastiques et je vais créer des emplois

4- Il faut renforcer les acteurs pour qu'ils puissent contrôler l'action gouvernementale

5- Il faut lutter contre la corruption et l'invasion fiscale

6- Il faut régler les problèmes que traverse l'éducation sénégalaise de manière définitive

7-La santé avant tout, les citoyens ont besoin d'une bonne couverture maladie

8- L'accès à l'eau et à l'assainissement sont pour moi un ODD prioritaire

9- Il faut lutter efficacement contre les inégalités de tout bord

10- Il faut respecter les droits humains

11- Nos dirigeants doivent rendre compte de leur gestion des biens publics.

Quelques réflexions sur le ''Leave no one behind''

1-Dans nos langues locales

- **Français : Ne laisser personne derrière**
- **Wolof : « buniu bayi kenn ci ganaw »**
- **Pulaar : « wotto hay gotto atie caggal »**
- **Serrère : « Ba wass O leng a ciin »**
- **Diola 1 : « djak oumbiane a rino balamouk »**
- **Diola 2 : « Takoumou kata an balamouk »**
- **Manding 1: « Mo Kanatou koma »**
- **Manding 2 : Hani mookana tou komoto »**

2-Définition « Ne laisser personne en rade»

Les objectifs de Développement Durable (ODD) ont été conçus pour être à la fois véritablement transformationnels, tout en permettant à chaque pays de les mettre en œuvre en fonction de son contexte national. La société civile ne cherche pas à donner une définition prescriptive de «ne laisser personne en rade », un engagement central pour les ODD. Au lieu de cela, il définit des paramètres généraux pour offrir aux gouvernements et aux autres exécutants des suggestions concrètes d'approches à adopter.

3- Enjeux et concept

- ✓ L'esprit des ODD consiste à tendre la main à tous les individus en situation de pauvreté, de conflits ou vivant dans des conditions difficiles et à éliminer tous les types de discrimination. Afin d'y parvenir, nous devons être conscients que les ODD concernent chacun de nous. Nous devons tous agir pour les objectifs qui nous touchent, communiquer les uns avec les autres, et partager nos expériences avec le monde. Ainsi, lentement mais inéluctablement, un nouvel avenir se dessine. Le monde regarde avec attention comment les pays participants et les acteurs vont mener à bien ces programmes fondamentaux.
- ✓ En s'engageant à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres ont reconnu que la dignité de l'individu était fondamentale et que les buts et objectifs de l'Agenda devaient être atteints pour toutes les nations et tous les segments de la société.
- ✓ S'assurer que ces engagements se traduisent par des actions efficaces nécessite une compréhension précise des populations cibles notamment les groupes vulnérables - enfants, jeunes, personnes handicapées, personnes vivant avec le VIH, personnes âgées, populations autochtones, réfugiés, personnes déplacées et migrants. Peu d'indicateurs actuels, par exemple, sont capables de faire la lumière sur les situations particulières es personnes âgées, des personnes handicapées, des minorités et des peuples en situation de pauvreté.

Cependant, même à partir des données limitées actuellement disponibles, il est clair que les avantages du développement ne sont pas équitablement partagés. Les exemples suivants montrent comment les données ventilées par âge, sexe, niveau de revenu et lieu de résidence peuvent mettre en évidence les différences entre les différents groupes de population.

4- Messages clé

- ✓ « Ne laisser personne en rade » signifie mettre fin à l'extrême pauvreté sous toutes ses formes et réduire les inégalités entre les individus et les groupes

- ✓ La clé pour «ne laisser personne en rade » est la priorisation et l'accélération des actions pour les personnes les plus pauvres et les plus marginalisées - connues sous le nom d'universalisme progressif. Si, au contraire, la politique est mise en œuvre parmi les groupes les plus aisés et les groupes les plus défavorisés plus tard, l'écart existant entre eux va probablement augmenter.

- ✓ « Ne laisser personne en rade » va bien au-delà d'un programme de lutte contre la discrimination. Il s'agit d'une reconnaissance que les attentes en matière de progrès sont très limitées et que des actions explicites et proactives sont nécessaires pour s'assurer que les populations à risque d'être laissées pour compte sont incluses dès le départ.

- ✓ Dans les pays où des niveaux élevés de privations absolues persistent, il convient probablement de veiller à ce que les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté - en termes de revenu ou d'autres dimensions du bien-être - puissent atteindre un niveau de vie minimum.

- ✓ « Ne laisser personne en rade » signifie mettre fin à l'extrême pauvreté sous toutes ses formes et réduire les inégalités entre les deux individus et les groupes. Pour les pays où la plupart des gens ont atteint un niveau de vie minimum, les considérations relatives deviendront plus importantes et mettront l'accent sur la réduction des écarts.

- **Suivi des ODD : La Cosydep met en place une plateforme d'une cinquantaine d'OSC**

Avril 18, 2018

Suivi des ODD : La Cosydep met en place une plateforme d'une cinquantaine d'OSC

L'ODD 4 portant sur l'éducation constitue l'objectif principal sur lequel devraient s'appuyer tous les autres 17 objectifs de développement durable visant à réduire la pauvreté et combattre les inégalités dans le monde. S'inscrivant dans une dynamique d'unification de tous les acteurs de la Société civile autour d'une plateforme pour le suivi des différents ODD, la Coalition des organisations en synergie pour la défense de l'éducation publique suite à l'atelier portant sur la clarification des concepts a une nouvelle fois réuni les différents acteurs de la société civile autour d'une plateforme dénommée « POSCO AGENDA 2030 » pour mieux assurer le suivi de ces différents objectifs de développement durable. Ainsi ce nouveau cadre lancé ce vendredi lors d'un atelier à l'ENFEFS va permettre aux différents acteurs de travailler dans la complémentarité en vue de mieux traiter les différentes questions qui les concernent. De ce fait, « Posco AGENDA 2030 « en tant que cadre stratégique de réflexion et d'action, de concertation, de coordination, et de synergie pour la promotion et la défense du droit à l'éducation, du développement durable, des droits économiques, socioculturels, et de la lutte contre les changements climatiques ayant des membres issus de plus de 50 OSC qui travaillent autour des objectifs de développement durable pour produire un rapport de contribution pour le suivi et l'atteinte des ODD.

MONDE-SENEGAL-SOCIETE

LA PLATEFORME DES OSC DANS UNE DYNAMIQUE DE PRODUCTION D'UN RAPPORT SUR LE SUIVI DES ODD - 13 avril 2018 à 14h15min 420 1% Tags:

Dakar, 13 avr (APS) - La plateforme des organisations de la société civile pour le suivi des Objectifs de développement durable (POSCO) a annoncé travailler sur un rapport de contribution sur le niveau de mise en œuvre des actions arrêtées dans ce cadre relativement aux secteurs de la santé, de l'éducation, de la gouvernance et de la lutte contre l'extrême pauvreté.

Ce document va s'inspirer du travail de plusieurs sous-groupes pour alimenter le rapport national sur le suivi des ODD que le Sénégal doit présenter lors de la prochaine édition du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, en 2019, à New York, a, Oumar Sow point focal de POSCO COSYDEP.

S'exprimant lors d'un atelier sur le processus d'élaboration de ce rapport de contribution sur les objectifs de développement durable (ODD), il a souligné' ''le rôle central'' du Forum politique de haut niveau dans la supervision du processus de suivi et d'examen au niveau mondial des ODD. Oumar Sow a rappelé que le Sénégal s'était porté "candidat aux examens nationaux volontaires et va se soumettre à cet important exercice en présentant un rapport national sur les ODD". Or, a-t-il fait valoir, une architecture "inclusive et efficace pour le suivi et la révision des ODD doit reposer sur une forte interaction entre les gouvernements et les acteurs non étatiques, les parties prenantes des sphères économique, sociale et scientifique, y compris les décideurs du niveau local et national".

Dans cette perspective, l'implication de l'ensemble des parties prenantes, du gouvernement, des médias et des organisations de la société civile, y compris les jeunes les femmes, ainsi des communautés locales, se présente comme "la pierre angulaire de la réalisation de l'agenda 2030" des Nations unies sur le développement durable. "Il a été largement reconnu que l'utilisation d'une approche participative et ascendante de la mise en œuvre doit être un principe clé du processus", a souligné l'ancien directeur de l'Enseignement élémentaire, Abdou Diaw consultant pour la Coalition des organisations en synergie pour la défense de l'éducation publique (COSYDEP).

Dans cette perspective, la plateforme des organisations de la société civile pour le suivi des ODD, "en tant que cadre stratégique de réflexion et d'action de l'éducation du développement durable, des droits économiques, socioculturels et de lutte contre les changements climatiques, se doit d'apporter sa contribution dans le processus", a relevé M. Diaw.

Une cinquantaine d'organisations membres de cette plateforme comptent ainsi produire un rapport de contribution, cet atelier d'une journée constituant une étape de ce processus pour partager, réfléchir et analyser ensemble les différentes productions réalisées par les sous-groupes.

ADL/BK